

SITUATION SÉCHERESSE

ALERTE RENFORCÉE

USAGES NON ÉCONOMIQUES

En cas de prélèvement direct en cours d'eau, le matériel de pompage est sorti du cours d'eau pendant les périodes d'interdiction

Limitation des usages suivants

De 20h à 8h



Arrosage des
jardins potagers

De 18h à 10h



Arrosage des terrains de
compétition engazonnés

Interdiction des usages suivants



Sauf en station pour
les lavages via lances
à haute-pression et les
portiques équipés de
recyclage de l'eau



Sauf nettoyage
des toitures et
trottoirs si fait par
collectivités ou
professionnels



Alimentation des
plans d'eau et biefs
sauf
hydroélectricité*



Remplissage et
vidange des piscines
privées**



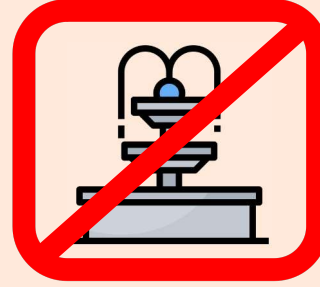
Arrosage des
pelouses



Arrosage des espaces
verts ***



Arrosage des fleurs
et massifs fleuris



Alimentation des
fontaines en circuit
ouvert et fermé****

*ou sauf remise à niveau pour les piscicultures relevant du code de l'environnement équipées de moyens de ré-oxygénation de l'eau

** sauf remise à niveau ou sauf remplissage si chantier débuté avant les premières restrictions

*** Interdit sauf plantations (arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans) et îlots de fraîcheur en milieu urbain dense uniquement de 20 h à 8 h

**** Sauf si un affichage sur site indique que l'alimentation est en circuit fermé et que le responsable peut prouver que la remise à niveau est interrompue à partir de la crise



Possibilité de démarche
d'adaptation individualisée
aux mesures de restriction en
flashant le QR code de
gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures
prises pour l'ensemble des usages
domestiques et professionnels en
flashant le QR code de droite ou
[en cliquant ici](#)

